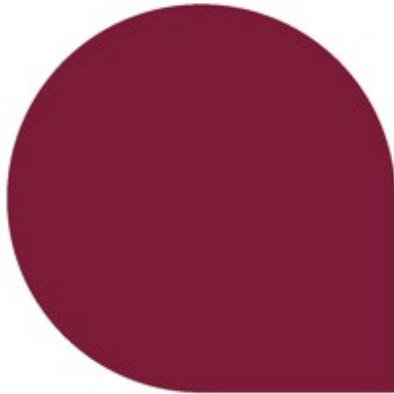




# VILLE D'AUDINCOURT

8 Avenue Aristide Briand  
BP 45 199  
25405 AUDINCOURT CEDEX



## Compte Financier Unique 2025



03 81 36 37 38



[courrier@audincourt.fr](mailto:courrier@audincourt.fr)



[www.audincourt.fr](http://www.audincourt.fr)

ville d'  
**a**udincourt

## Table des matières

1 Le Compte Financier Unique 2025 : Principes généraux.....	3
2 Le CFU du Budget Principal.....	5
2.1 Le résultat issu des comptes 2025.....	5
2.2 Un résultat 2025 important et cohérent.....	5
2.3 Les opérations en section de fonctionnement du Budget Principal.....	6
2.3.1 Les recettes réelles de fonctionnement.....	6
2.3.2 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	10
2.3.3 Bilan de la section de fonctionnement.....	13
2.4 La section d'investissement.....	13
2.5 La situation de la dette.....	14
3 Le CFU du Budget Annexe Santé.....	15
3.1 Le résultat issu des opérations de 2025.....	15
3.2 Les opérations en section de fonctionnement du Budget Annexe Santé.....	15
3.2.1 La Maison Médicale de Garde.....	15
3.2.2 Le Centre Municipal de Santé.....	16
3.2.3 Les autres politiques de Santé.....	17
3.2.4 Les relations financières entre la Ville et le Budget Annexe Santé.....	17
3.3 Les investissements.....	17
4 Situation financière au Compte Financier Unique 2025.....	18

# **1 Le Compte Financier Unique 2025 : Principes généraux**

La Ville d'Audincourt a décidé d'anticiper le passage au Compte Financier Unique dès l'exercice 2025.

Jusqu'à présent, en raison du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, le Conseil Municipal devait adopter successivement le Compte de Gestion établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard et le Compte Administratif établi sous la responsabilité du Maire.

Désormais, le Compte Financier Unique regroupe la comptabilité budgétaire et financière de l'ordonnateur et du comptable au sein d'un même document. La procédure entièrement dématérialisée permet une automatisation des contrôles.

Le résultat du Compte Financier 2025 vous est présenté de manière simplifiée dans la délibération. Il est le reflet de l'exécution du Budget 2025 du Budget Principal d'une part et de celui du Budget Annexe Santé d'autre part.

## 2 Le CFU du Budget Principal

### 2.1 Le résultat issu des comptes 2025

Le résultat global avant affectation se décline de la manière suivante :

- Un excédent de fonctionnement de 4.294.548,77 € ;
- Un déficit de la section d'investissement de 932.311,50 € ;
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1.419.432,11 € ;
- Des restes à réaliser en recettes d'investissement de 44.266,00 € ;

Le déficit de la section d'investissement constitue le minimum à combler par un virement provenant de la section de fonctionnement.

La délibération d'affectation des résultats propose de confirmer le prélèvement de 2.307.477,61 € sur la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement.

Le Compte Financier Unique fait ainsi apparaître un résultat net de **1.987.071,16 €**.

Il sera inscrit au Budget Primitif 2026.

### 2.2 Un résultat 2025 important et cohérent

Ce résultat net est cohérent avec ceux constatés à la clôture des exercices précédents.

Il est la traduction de nos efforts pour faire face aux défis budgétaires auxquels nous sommes confrontés depuis plusieurs années :

- impact de l'inflation et hausse du coût des fluides ;
- hausse des charges de personnel avec la hausse des charges CNRACL et URSSAF;

Il est également le reflet de nos choix politiques constants depuis plusieurs années :

- un recours réfléchi à l'emprunt : le financement de la rénovation énergétique des écoles a été financé par 2 emprunts de 2,5 M€ alors que lors des autres exercices les emprunts ont été limités à 1 M€. Cela a permis à la commune de se désendetter.
- une politique fiscale modérée qui a permis de conserver les taux d'imposition inchangés (hors impact des réformes fiscales).

## 2.3 Les opérations en section de fonctionnement du Budget Principal

### 2.3.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Hors cession et encaissement des Certificats d'Économie d'Énergie, le montant des recettes réelles est de 20.365 K€, en 2025 ; ce montant, à périmètre identique était de 20.187 K€ en 2024.

Les évolutions par chapitre sont les suivantes :

- ▶ Les chapitres 73 et 731 permettent de constater les recettes fiscales : - 54 K€ entre 2024 et 2025.

Les recettes fiscales s'élèvent à 13.399.592,13 € en 2025 soit **63,69 %** des recettes réelles de fonctionnement. Elles représentent un produit de 948 euros par habitant alors que la moyenne de la strate démographique est de 998 € par habitant.

Elles se décomposent et évoluent de la manière suivante :

#### a) Fonds national de Péréquation des Ressources Communales (FPIC) diminue de 9 K€.

Le montant perçu est issu d'une répartition entre Pays de Montbéliard Agglomération et ses communes membres, réalisé en application du pacte budgétaire et financier.

En 2024, la Ville d'Audincourt a perçu une somme de 183 K€ au titre du FPIC. Le montant perçu a diminué de 9 K€ en 2025.

#### b) Les recettes en lien avec PMA progressent de 4 K€.

Ces recettes s'élèvent à 5,206 M€ en 2025 soit 39 % des recettes fiscales.

Elles sont liées soit à la compensation de transfert de compétence entre la Ville d'Audincourt et PMA soit à la solidarité entre les collectivités qui composent l'agglomération. La principale recette est constituée par les Attributions de Compensation suite au transfert de la Taxe Professionnelle et de diverses compétences à PMA (eau, assainissement, gestion de déchets ménagers...).

La progression provient de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Globalement, ce bloc de recettes n'est pas dynamique.

c) Le produit de la fiscalité indirecte diminue de 5 K€.

La fiscalité indirecte correspond à des taxes que perçoit la Ville d'Audincourt : la taxe additionnelle au droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure et le droit d'accise sur l'électricité.

Ces recettes s'élèvent à **653 K€** en 2025 soit 5 % des recettes fiscales. Leur montant peut varier à tant à la hausse qu'à la baisse dans des proportions importantes d'une année sur l'autre.

d) Les recettes de fiscalité directe locale diminuent de 44 K€.

La fiscalité directe locale correspond aux impositions sur lesquelles la collectivité dispose à la fois d'un pouvoir de taux et de moyens d'action sur les bases. Elles sont perçues par les services de la DGFIP et reversées mensuellement à la collectivité.

Il s'agit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, de la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants, la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Les impôts directs locaux constituent une recette de 7,061 M€ en 2025 soit 56 % des recettes fiscales. La Taxe sur le Foncier Bâti représente à elle seule 49 % des recettes fiscales. Ce montant est en recul de 49 K€ entre 2024 et 2025.

Ce montant correspond pour les rôles généraux au produit entre les taux votés par le Conseil municipal et les bases. :

- Les taux d'imposition de la Ville d'Audincourt sont inchangés depuis 1996 (hors rebasage suite aux réformes fiscales successives).
- Les bases de la Taxe sur le Foncier Bâti ont été impactées en 2025 par l'intégration du quartier Forges Montanot dans le dispositif QPV et la signature d'une convention avec l'État, PMA ont entraîné l'application d'un abattement de 30 % sur les bases de Taxe Foncière des bailleurs sociaux. Cette perte est partiellement compensée par l'État.
- Les bases de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et de Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) fluctuent fortement d'un exercice à l'autre suite à la démarche de fiabilisation des bases engagée par l'État.

► **Le chapitre 74 : dotations et participations : - 95 K€ entre 2024 et 2025.**

Les dotations et les subventions reçues constituent le deuxième poste de recettes de fonctionnement le plus important après les recettes fiscales. Leur montant s'élève à **4.117.516,50 €** en 2025. Elles représentent 19,57 % de l'ensemble des recettes.

Les recettes générées s'élèvent à 299 € par habitant contre 313 € par habitant pour la strate démographique.

Elles se décomposent de la manière suivante :

a) Les dotations de versées par l'État progressent de 29 K€.

Les dotations versées par l'État sont regroupées au sein de la la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle comprend la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Le montant de la Dotation Forfaitaire s'érode lentement : elle fait l'objet de prélèvements tous les ans, décidé en Loi de Finances, afin d'alimenter divers mécanismes de solidarité entre les collectivités.

La Dotation de Solidarité Urbaine est une dotation de péréquation destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées. A partir de 2025, l'entrée du quartier Forges Montanot dans le dispositif QPV est valorisée.

b) Les compensations fiscales reculent de 45 K€

- Les compensation au titre de la fiscalité directe locale progressent de 75 K€ en raison d'une part de l'intégration du quartier Forges Montanot dans le dispositif QPV (voir plus haut) et d'une compensation suite à des modifications législatives sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

- Une diminution des 120 K€ des recettes permettant de neutraliser l'impact des réformes fiscales antérieures : diminution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (-4 K€) et perte de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (- 116 K€).

c) Les subventions versées par les autres collectivités baissent de 95 K€

Cette diminution correspond principalement aux subventions versées en 2024 par PMA dans le cadre de Capitale Française de la Culture (Donation Patt et festival Unik) pour 100 K€ ;

► **Le chapitre 70 constate issus de l'activité des services de la Ville : + 172 K€ entre 2024 et 2025.**

Ce chapitre regroupe les recettes générées par l'activité des services de la Ville : entrées des manifestations culturelles, participation des familles aux structures de l'enfance... Les recettes de ce poste se sont élevées à **1.391.875,49 €** en 2025, soit 6,62 % des recettes de fonctionnement.

La progression correspond principalement à la progression des droits butes issus des manifestations culturelles (Billetterie pour 165 K€). A cela s'ajoute la progression des recettes du secteur de l'enfance (+ 41K€) liée aux opérations de mutualisation avec la Caisse des Écoles. Les recettes de stationnement reviennent à un niveau normal après une régularisation ayant entraîné une hausse du produit de 38 K€ en 2024.

► **Le chapitre 75 constate les recettes liées à la gestion du patrimoine : + 278 K€.**

Les produits issus de la gestion du patrimoine se sont élevés à **1.433.409,51 €** en 2025, soit 6,81 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre permet de constater le montant des produits locatifs (marché couvert, commerces, appartements) et les remboursements d'assurance.

Les loyers et les charges locatives représentent, en 2025, une recette de 652 K€.

En 2025, il a permis également de constater le montant des Certificats d'Économie d'Énergie (C2E) suite aux travaux d'isolation des bâtiments et de modernisation de l'éclairage public (377 K€).

► **Chapitre 76 : Produits financiers : stable entre 2024 et 2025**

► **Chapitre 77 : produits exceptionnels : + 154 K€ entre 2024 et 2025.**

L'évolution est principalement liée à l'évolution du produit des cessions : 294 K€ en 2025 contre 162 K€ en 2024.

Les autres recettes de ce chapitre sont constituées par les annulations de mandats sur exercice antérieur : ces montants sont très fluctuant d'un exercice à l'autre.

► **Chapitre 78 : reprises sur les provisions constituées : stable entre 2024 et 2025.**

► **Chapitre 013 : remboursement sur les dépenses de personnel : + 52 K€ entre 2024 et 2025**

Ce chapitre regroupe les remboursements concernant les rémunérations, la sécurité sociale et la prévoyance, les remboursements d'heures syndicales par le Centre de Gestion.

La prévision des recettes de ce chapitre est difficile à estimer : elle est liée au taux d'absentéisme et au taux de remboursement.

### 2.3.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Le montant des réalisations des dépenses réelles de fonctionnement est de 17.143 K€ en 2025 ; il était de 16.717 K€ en 2024.

Elle se répartit pour les chapitres budgétaires les plus importants comme suit :

► **Les charges à caractère général : + 210 K€ entre 2024 et 2025.**

Les charges générales (chapitre 011) enregistrent les dépenses courante de la Ville d'Audincourt. Leur nature est très variée : consommation d'eau, de gaz, d'électricité, confection des repas pour les structures de l'enfance, l'assurance des biens et des bâtiments, les frais de télécommunication, l'entretien et la maintenance des bâtiments et du matériel, les impôts et les taxes...

Elles représentent 29,47 % des dépenses réelles de fonctionnement. Parmi elles, les fluides constituent un poste important représentant 962 K€ soit 5,61 % de l'ensemble des dépenses réelles et 19 % de cette catégorie de dépenses.

Les principales évolutions d'un exercice à l'autre :

- les frais d'accompagnement pour l'obtention des Certificats d'Économie d'Énergie (118 K€)
- l'entretien du patrimoine et la maintenance du matériel (100 K€) ;
- la hausse des charges de copropriété (18 K€) ;
- le coût de confection des repas pour les structures de l'enfance (14 K€) ;
- la hausse des primes d'assurances (10 K€) ;
- frais de surveillance des bâtiment (- 36 K€) ;

► **Le chapitre 012 retrace les charges de personnel et frais assimilés : stable entre 2024 et 2025.**

En 2025, les charges de personnel se sont élevées à **9.822.846,65 €**. Elles constituent le premier poste de dépenses de la ville et représentent 57,30 % des dépenses de fonctionnement.

En 2025, le niveau des dépenses des charges de personnel est impacté par des mesures structurelles décidées en Loi de finances :

a) l'augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL (hausse 108 K€ par rapport à 2024) ;

b) augmentation d'un point du taux URSSAF maladie, (hausse de 36 K€ par rapport à 2024) ;

c) l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : l'ancienneté des agents dans la collectivité et leurs promotions entraînent chaque année une évolution des indices de rémunération.

La stabilité des dépenses de ce chapitre est lié aux recrutements en cours et au fait que plusieurs départs en retraite ne sont pas encore remplacés.

► **Le chapitre 65 correspond aux autres charges de gestion courante : + 94 K€ entre 2024 et 2025.**

Les charges de gestion courante représentent un montant de **1.884.297,96 €** en 2025 soit 10,99 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de gestion courantes sont composées de dépenses contraintes ou obligatoires comme les indemnités des élus, les participations aux syndicats et organismes de regroupement, la participation de la Ville aux écoles privées, les contributions à différents organismes comme la SACEM. A ces dépenses s'ajoutent les subventions versées aux associations.

Les charges de gestion se décomposent principalement de la manière suivante :

a) Les subventions versées aux associations et aux particuliers pour **780 K€** : ce montant est stable pour soutenir le riche tissu associatif communal.

b) Une subvention de **627 K€** versée au CCAS. Son montant inclus un versement exceptionnel de 30 K€ et la valorisation des charges de mutualisation pour 42 K€.

c) Les versements à la SACEM et au CNM qui progressent de 45 K€ en lien avec la fréquentation des diverses manifestations dont Rencontres et Racines pour atteindre 106 K€.

d) Les indemnités des élus.

- ▶ **Le chapitre 66 permet de constater les charges financières : + 9 K€ entre 2024 et 2025.**

Les charges financières s'élèvent à 186 K€ en 2025 contre 177 K€ en 2024. Elles représentent 1,09 % des charges réelles de fonctionnement.

Les charges financières correspondent principalement au montant des intérêts de la dette. L'évolution entre 2024 et 2025 s'explique par l'impact de la hausse des taux observée ces dernières années.

- ▶ **Le chapitre 67 permet de constater les annulations de titre sur exercice antérieur : +21 K€ entre 2024 et 2025.**

Ce chapitre regroupe principalement des annulations sur exercices antérieurs. Ce poste peut varier de manière importante d'un exercice sur l'autre.

- ▶ **Le chapitre 014 retrace les dégrèvements liés à la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) : + 51 K€ entre 2024 et 2025.**

La Ville d'Audincourt constate chaque année le montant des dégrèvements mis à sa charge (appréciation de la vacance des logements) dans le cadre de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants. Les sommes payées en 2025 correspondent aux rôles d'imposition émis en 2024.

Le montant constaté en 2025 est beaucoup plus important que les années précédentes en raison d'anomalies dans les bases, principalement dues à de mauvaises déclarations sur le site Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

- ▶ **Le chapitre 68 retrace les écritures de constatation des provisions : + 50 K€ entre 2024 et 2025**

Cette évolution résulte de l'ajustement des différentes provisions en particulier le montant des créances douteuses, le risque de contentieux concernant la THLV et les risques concernant les travaux dans les copropriétés.

### 2.3.3 Bilan de la section de fonctionnement

L'excédent dégagé par la Ville d'Audincourt, correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à **3,893 M€**.

Ce montant, supérieur de 74 K€ à celui de 2024, est affecté à l'investissement.

## 2.4 La section d'investissement

La Ville d'Audincourt mène depuis plusieurs années une politique d'investissement importante. **Entre 2019 et 2025, elle a investi chaque année en moyenne 375 € par habitant** pour ses équipements alors que la moyenne des communes de PMA est de 258 € par habitant et celle des communes de plus 10.000 habitants de PMA s'établit à 328 € par habitant.

Entre 2020 et 2025, la Ville d'Audincourt a entrepris un important programme de travaux : rénovation de 11 bâtiments scolaires et du gymnase l'Espérance, reconstruction du centre Saint-Exupéry aux Champs Montants, reconfiguration d'artères majeures de la Ville (rue de Seloncourt, rue de Belfort et Grande Rue, avenue du 8 mai), assuré la passage en Led de l'ensemble de l'éclairage public, entrepris l'aménagement du secteur de la Gare...

En 2025, les principales dépenses payées ont porté sur :

- les travaux d'investissement sur la voirie 1.350 K€ (dont la réfection de la rue du 8 mai pour 350 K€, de la rue des Cantons pour 230 K€, la rue Moïse Foggia et rue la Jalésie pour 250 K€, la place de la Fraternité pour 170 K€) ;
- le projet d'aménagement du secteur de la Gare : 835 K€ (hors dépenses engagées directement par l'aménageur Territoire 25) ;
- des opérations d'acquisitions foncières pour 647 K€ ;
- des travaux d'amélioration des bâtiments pour 400 K€ ;
- l'aménagement de la Place du Marché : 358 K€ ;
- l'acquisition de véhicules pour 316 K€ ;
- le développement du réseau de vidéoprotection pour 100 K€ ;

## 2.5 La situation de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de la dette bancaire de la Ville d'Audincourt s'établit à **10.967.086,21 €** soit 769 €/hab. Il est proche de la moyenne des communes de PMA (733 €/hab) et inférieur à celui des communes de PMA de + 10.000 habitants (1.006 €/hab).

Le capital à rembourser de la dette reste stable malgré les importants investissements du mandat 2021-2026.

La stratégie prudente suivie depuis plusieurs années permet à la dette de la Ville de présenter peu de risques.

Cela se traduit par des ratios d'endettement favorables permettant de faire de la dette un levier pour de futurs investissements importants.

	Taux d'endettement par rapport aux recettes de fonctionnement	Délai de désendettement en années
Audincourt	52,78%	4,05
Ensemble des communes de PMA	60,54%	3,52
Communes de PMA de + 10.000 habitants	64,45 %	4,04

## 3 Le CFU du Budget Annexe Santé

### 3.1 Le résultat issu des opérations de 2025

Le résultat global avant affectation se décline de la manière suivante :

- Un excédent de fonctionnement de 195.036,85 € ;
- Un solde excédentaire de la section d'investissement, de 12.927,01 € ;
- Des restes à réaliser en dépense d'investissement pour 0,00 € ;
- Des restes à réaliser en recettes d'investissement pour 0,00 € ;

Le déficit de la section d'investissement constitue le minimum à combler par un virement provenant de la section de fonctionnement.

La délibération d'affectation des résultats ne propose aucun prélèvement sur la section de fonctionnement pour couvrir ce besoin de financement.

Le CA fait ainsi apparaître un résultat net de **195.036,85 €**.

Il est inscrit au Budget Primitif 2026.

### 3.2 Les opérations en section de fonctionnement du Budget Annexe Santé

Le tableau ci-dessous présente les recettes et les dépenses de fonctionnement du Budget Annexe Santé en fonction des activités pour l'année 2025.

Sur l'exercice, toutes activités confondues, les charges sont couvertes intégralement par les produits avec un léger excédent de 702 €.

	MAISON MEDICALE DE GARDE	CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	PROJET MEDICO BUS	AUTRES POLITIQUES DE SANTE	Total
Sens	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Dépenses	115 406,95	569 806,55	2 827,98	1 024,81	689 066,29
Recettes	118 000,00	571 768,29	0,00	0,00	689 768,29
Solde	2 593,05	1 961,74	-2 827,98	-1 024,81	702,00

#### 3.2.1 La Maison Médicale de Garde

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Maison Médicale de Garde s'élèvent à 115 K€. Elles correspondent à :

- à la valorisation des charges de structure des locaux mis à la disposition de l'activité ;
- aux dépenses de fonctionnement courant (petites fournitures) ;
- aux dépenses de personnel (deux secrétaires médicales) et au coût du personnel chargé de l'activité de coordination médicale, la gestion administrative des achats et la tenue de la comptabilité. Les dépenses représentent un montant de 94 K€ soit 82 % des charges ;

Ces dépenses sont financées par

- une subvention de fonctionnement de l'ARS (118 K€) ;
- la participation de la Ville d'Audincourt n'a pas été nécessaire à l'équilibre ;

### **3.2.2 Le Centre Municipal de Santé**

Les dépenses réelles de fonctionnement du Centre Municipal de Santé s'élèvent à 546 K€. Elles correspondent à :

- à la valorisation des charges de structure des locaux mis à la disposition de l'activité ;
- aux dépenses de fonctionnement courant (petites fournitures) ;
- aux dépenses de personnel (trois médecins depuis le mois de juin et une secrétaire) et au coût du personnel chargé de l'activité de coordination médicale, la gestion administrative des achats et la tenue de la comptabilité. Ce poste représente une dépense de 465 K€ soit 85 % du total des charges.

A cela s'ajoutent des opérations d'ordre pour 22.825,00 €.

Ces dépenses sont financées par :

- l'encaissement des consultations des patients (409 K€) ;
- des versements de la CPAM (131 K€) au titre de la rémunération forfaitaire spécifique aux centres de soin, au forfait patientèle et aux Recettes sur Objectifs de Santé Publique. Les montants perçus en 2025 comprennent le solde de l'année 2024 et les acomptes au titre de 2025). A cela s'ajoute la subvention Teulade (charges patronales) (30 K€) ;
- la participation de la Ville d'Audincourt n'a pas versé de participation ;
- des opérations d'ordre pour 1.280 € ;

### **3.2.3 Les autres politiques de Santé**

La fin de l'exercice 2025 a été marquée par le démarrage de l'activité du Médicobus. Les charges de 3 K€ seront entièrement prises en charge par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

### **3.2.4 Les relations financières entre la Ville et le Budget Annexe Santé**

La délibération du 31 mars 2025 fixe les règles pour la constatation des flux financiers entre la Ville et le Budget Annexe Santé. Le but est de constater certaines charges supportées par le Budget principal au profit du Budget annexe Santé, mais difficilement dissociables en cours d'exercice.

Le Budget Annexe a remboursé au Budget Principal 90 K€ (dont 44 K€ au titre des salaires liés à la mutualisation et 46 K€ de charges, principalement locatives).

Le Budget principal n'a pas eu besoin de participer à l'équilibre de la politique de Santé en 2025.

## **3.3 Les investissements**

Les investissements réalisés en 2025 pour 21 K€ correspondent à :

- l'amélioration des conditions d'accueil des patients par l'installation d'un système de climatisation tant au niveau du Centre Municipal de Santé que de la Maison Médicale de Garde (18 K) ;
- des achats de matériels informatiques et de mobilier pour 3 K€ ;

## **4 Situation financière au Compte Financier Unique 2025**

Le Compte Financier Unique dont les grandes lignes viennent de vous être présentées est la traduction d'une politique pluriannuelle alliant audace dans les investissements et une gestion saine et réfléchie des finances de la Ville.

Le Budget Principal dégage d'importantes marges de manœuvre pour financer l'investissement sans recourir au levier fiscal et sans mobiliser de manière excessive la dette.

La Politique de Santé a trouvé son rythme de croisière et présente un bilan équilibré.